



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2022

N° 15 **Intégration des logements du Jardin des facultés "lots D et E" au
secteur scolaire E.Cazaux/Michelet**

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 8.1
Membres présents	33	Numéro : 094-219400686-20221215- lmc134814-DE-1-1
Membres excusés et représentés	5	Date réception : 20 décembre 2022
Membres absents non représentés	11	
Pour	38	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 15 décembre 2022 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 33, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 9 décembre 2022.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Gilles CHERIER qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Frank PATTI, M. Claude SOUSSY qui a donné pouvoir à M. Aurélien PREVOT, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Étaient absents non représentés :

Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Deborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS.

N° 15**OBJET : Intégration des logements du Jardin des facultés "lots D et E" au secteur scolaire E.Cazaux/Michelet****Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L212-7 du code de l'Education,

VU l'arrêté du 19 avril 1950 relatif à la délimitation des secteurs scolaires,

VU la délibération du 2 décembre 2010 portant sur la modification de la sectorisation du premier degré,

VU la délibération du 18 novembre 2021 portant l'intégration des logements du Jardin des facultés « lot B et C » au secteur E.Cazaux/Michelet,

VU la délibération du 26 septembre 2019 portant sur la dénomination des voies de la ZAC des facultés,

VU le plan du programme portant sur le lot D de la ZAC des facultés,

VU le certificat de numérotage n° 094 068 21 M 0072 portant sur le lot E de la ZAC des facultés,

VU l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 5 décembre 2022,

CONSIDERANT que les programmes de logements « lot D » et « lot E » de la ZAC des facultés doivent être intégré à un secteur scolaire,

CONSIDERANT que ces nouvelles habitations entraînent l'arrivée de nouvelles familles saint-mauriennes avec des enfants en âge scolaire,

CONSIDERANT qu'il convient donc d'intégrer les voies suivantes au secteur scolaire des établissements d'enseignements élémentaire Michelet et maternel Edouard Cazaux :

Lot D

Voies	Numéros
Avenue Pierre SEMARD	Côté pair avant le numéro 24
Cours Antoine CLUZEAU	
Passage Abbé Emile MOREL	

Lot E

Voies	Numéros
Avenue Pierre SEMARD	6 bis
Cours Pierre-Antoine CLUZEAU	2, 4, 6, 8, 8 bis, 10, 12, 14, 14 bis, 16, 18, 18 bis, 20, 22, 24, 26
Allée Charles BANDIN	1, 3

Les programmes de logements « lot D » et « lot E » de la ZAC des facultés doivent être intégrés à un secteur scolaire.

N° 15

OBJET : Intégration des logements du Jardin des facultés "lots D et E" au secteur scolaire E.Cazaux/Michelet

Il convient donc d'intégrer les voies suivantes au secteur scolaire des établissements d'enseignements élémentaire Michelet et maternel Edouard Cazaux.

Lot D

Voies	Numéros
Avenue Pierre SEMARD	Côté pair avant le numéro 24
Cours Antoine CLUZEAU	
Passage Abbé Emile MOREL	

Lot E

Voies	Numéros
Avenue Pierre SEMARD	6 bis
Cours Pierre-Antoine CLUZEAU	2, 4, 6, 8, 8 bis, 10, 12, 14, 14 bis, 16, 18, 18 bis, 20, 22, 24, 26
Allée Charles BANDIN	1, 3

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

APPROUVE l'intégration des voies suivantes au secteur scolaire des établissements d'enseignements élémentaire Michelet et maternel Edouard Cazaux :

Lot D

Voies	Numéros
Avenue Pierre SEMARD	Côté pair avant le numéro 24
Cours Antoine CLUZEAU	
Passage Abbé Emile MOREL	

Lot E

Voies	Numéros
Avenue Pierre SEMARD	6 bis
Cours Pierre-Antoine CLUZEAU	2, 4, 6, 8, 8 bis, 10, 12, 14, 14 bis, 16, 18, 18 bis, 20, 22, 24, 26
Allée Charles BANDIN	1, 3

DECIDE que ces affectations au secteur scolaire Michelet/Edouard Cazaux prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour toutes les inscriptions.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 15 décembre 2022, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

N° 15

OBJET : Intégration des logements du Jardin des facultés "lots D et E" au secteur scolaire E.Cazaux/Michelet

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le
Maire

Compte tenu de la
réception en Préfecture
le 20 décembre 2022
et de la publication
électronique le 22
décembre 2022

Le Directeur Général des
Services


Frédéric ERZEN

LE MAIRE,




Sylvain BERRIOS

Le Secrétaire de séance


Carole DRAI

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2019

N° 16

ZAC des Facultés : dénomination des voies

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	29
Membres excusés et représentés	14
Membres absents non représentés	6
Pour	39
Contre	0
Abstentions	4
Ne prend pas part au vote	0

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 8.5

Numéro : 094-219400686-20190926-
lmc129526-DE-1-1

Date réception : 1 octobre 2019

Le 26 septembre 2019 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 29, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 20 septembre 2019.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire

Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, M. Cédric LAUNAY, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint

M. Jean-Marc BRETON, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, M. Bernard VERNEAU, M. René GAILLARD, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. André KASPI qui a donné pouvoir à Mme Nicole CERCLEY, Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Valérie FIATRE qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à M. Henri PETTENI, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, Mme Rosa JURADO qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Pierre GUILLARD qui a donné pouvoir à Mme Jocelyne JAHANDIER, Mme Nadia LECUYER qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Patricia RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. Thierry COUSIN, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à M. René GAILLARD, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY qui a donné pouvoir à Mme Catherine THEVES.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Roméo DE AMORIM.

N° 16

OBJET : ZAC des Facultés : dénomination des voies

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique en date du 17 septembre 2019,

CONSIDERANT QUE :

Le réaménagement du quartier de la ZAC des Facultés, depuis plusieurs années, dessine un nouvel écoquartier au cœur du quartier de la Varenne Saint-Hilaire. Il est situé entre l'avenue Pierre Sénard, l'avenue Didier et les voies du RER A.

Dans le cadre de ce projet, des voies et espaces nouveaux vont être créés. Il convient donc de les dénommer pour identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation, pour les besoins d'adressage postal, la localisation sur les GPS, mais aussi pour des raisons de sécurité publique pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, police nationale) qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin. La dénomination actuelle des voies existantes qui bordent directement le site sera conservée : au nord-ouest, l'avenue Didier et au sud-ouest, l'avenue Pierre Sénard.

Une voie nouvelle extérieure (bordant le quartier à l'Est) partant de l'intersection entre l'actuelle avenue Pierre Sénard et l'actuelle rue Condorcet et rejoignant la rue La Fayette, a déjà été dénommée par délibération du conseil municipal du 29 juin 2017.

Le site comportera des espaces publics pacifiés et végétalisés.

Doivent être dénommés :

- ⇒ 7 voies nouvelles intérieures de desserte et de promenade,
- ⇒ le grand parc public.

La Commune motive ses choix en souhaitant rendre un hommage public à des femmes et des hommes dont le mérite, le courage, le talent ou le dévouement ont marqué l'histoire de la Commune ou de la France.

Les dénominations suivantes vous sont proposées (cf. plan en annexe):

Simone VEIL

(Parc Simone VEIL)

Née en 1927 à Nice, elle décède en 2017 à Paris.

Déportée à Auschwitz à l'âge de 16 ans, elle perd son père, son frère et sa mère.

Elle poursuit des études de droit qui la mènent à la carrière de magistrate.

Investie en politique, elle est nommée, en 1974, ministre de la santé par le président Valéry Giscard d'Estaing, qui la charge de faire adopter la loi dépénalisant le recours par une femme à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Après ces fonctions ministérielles, elle devient la première présidente du Parlement européen, une fonction qu'elle occupe de 1979 à 1982. De 1993 à 1995, elle est ministre d'Etat, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville. Elle siège au Conseil Constitutionnel de 1998 à 2007, avant d'être élue à l'Académie française en 2008.

Ses engagements en font une des promotrices de la condition féminine, de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne.

Simone Veil fait son entrée au Panthéon avec son époux, Antoine, le 1^{er} juillet 2018.

N° 16

OBJET : ZAC des Facultés : dénomination des voies

Abbé Emile MOREL

(Passage Abbé Emile MOREL)

Né en 1877, il décède en 1947.

Prêtre-soldat au Front pendant la Grande guerre, il fut le curé de la paroisse Saint-Hilaire de 1925 à sa mort en 1947.

De 1939 à 1945, assisté de Marthe Laborde, il organise les exfiltrations des enfants juifs de l'orphelinat de la Maison Communautaire Beiss Yessoïmim.

Certains enfants sont confiés à des paroissiens, d'autres cachés chez les Petites Sœurs des Pauvres, et d'autres encore envoyés dans la Nièvre. En réponse à une sœur qui se plaint des risques encourus, il répond « il faut tout faire par sauver ces enfants ».

Après la guerre, il a continué à exercer dans cette église. Il est décédé à La Varenne le 18 juin 1947.

A l'intérieur de l'église de La Varenne, une plaque est apposée qui rend hommage à cet homme extraordinaire. Un dossier a été établi pour le faire reconnaître « Juste parmi les Nations »

Henry DUNANT

(Passage Henry DUNANT)

Né en 1828 à Genève, il meurt en 1910 à Heiden.

Le jeune homme commence sa carrière dans la banque. Il fonde une société coloniale et part rencontrer Napoléon III pour obtenir une autorisation en vue d'exploiter un cours d'eau. Mais fervent croyant, Henry Dunant nourrit le désir de s'engager dans le secteur social. Il arrive en 1859 sur le champ de bataille de la ville italienne de Solférino qui oppose les troupes de l'empereur à l'armée autrichienne. Il découvre, choqué, les milliers de blessés dépourvus d'assistance. Il organise alors l'aide aux blessés en ouvrant un hôpital dans une église voisine. Il écrit trois ans plus tard "Un souvenir de Solférino".

Henry Dunant fonde le Comité international de secours aux militaires blessés qui devient, en 1876, le Comité international de la Croix-Rouge.

En 1864, la première Convention de Genève est ratifiée. Les Conventions de Genève, qui définissent le droit international humanitaire, se basent essentiellement sur les propositions émanant d'Henry Dunant. Son histoire avec la Croix-Rouge est quelque peu ternie par le conflit qui l'oppose à Gustave Moynier, vice-président du Comité. Il est cependant décoré de la Légion d'honneur par Napoléon III en 1865.

L'humaniste qui a délaissé ses affaires fait faillite, et décède à 82 ans après avoir reçu en 1901 le premier prix Nobel de la paix.

Charles BANDIN

(Allée Charles BANDIN)

Architecte, né en 1889, il décède en 1963.

Enfant de commerçants de La Varenne, il est « l'architecte aux 1 000 maisons » qui a su rendre hommage à la ville de Saint-Maur par son geste architectural. Parmi les architectes de Saint-Maur, le nom de Charles Bandin est sans doute celui qui revient le plus souvent dans l'habitat privé.

Son œuvre reste visible dans les rues de la commune. Il a par exemple dessiné l'immeuble du Dôme construit en 1934 à l'angle de l'avenue Balzac et de l'avenue du Bac qui abrita le premier cinéma de La Varenne. Cet immeuble fut construit par l'entrepreneur Battaia, qui

N° 16

OBJET : ZAC des Facultés : dénomination des voies

travailla régulièrement en binôme avec l'architecte.

En 1950, Charles Trenet le sollicite pour un aménagement de sa maison en bord de Marne.

L'une des particularités de la carrière de Charles Bandin réside dans le fait qu'il ne se cantonne pas dans un style unique. Son abondante production architecturale contribue à la diversité du paysage urbain de Saint-Maur-des-Fossés.

Louis VUILLERMOZ

(Promenade Louis VUILLERMOZ)

Né en 1923, il meurt en 2016.

Louis Vuillermoz est le fils du lithographe Jean Vuillermoz, et l'époux de l'artiste-peintre Josette Baur.

Il étudie à l'École supérieure des arts appliqués Duperré à Paris de 1938 à 1939, puis à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon de 1939 à 1940 et enfin à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, de 1942 à 1948 dans l'atelier d'Eugène Narbonne. Il est ensuite pensionnaire à la Casa de Velázquez de Madrid de 1950 à 1951.

Dans les années 1950, Louis Vuillermoz collabore avec Jean Cocteau, Salvador Dalí et Leonor Fini, dont il interprète certaines œuvres en lithographie.

Il est sociétaire du Salon d'automne, du Salon de la Société nationale des beaux-arts et exposant régulier au Salon des indépendants, au Salon du dessin et de la peinture à l'eau, au Salon des peintres témoins de leur temps, au Salon terre latine et au Salon Comparaisons dans le groupe de Maurice Boitel, pendant 45 ans.

Il devient président de la Société des artistes du Val-de-Marne et professeur de lithographie des ateliers de Saint-Maur-des-Fossés de 1970 à 1995.

Louis Vuillermoz peint des paysages du Val-de-Marne, de Bretagne et d'Espagne, il pratique aussi l'art de la lithographe, où il révèle un style parfois fantastique ou onirique. Il réalise lui-même ses lithographies et en contrôle entièrement les tirages.

Pierre-Antoine CLUZEAU

(Cours Pierre-Antoine CLUZEAU)

Né en 1884 à Saint-Mandé et mort en 1963 à Saint-Maur-des-Fossés.

Pierre-Antoine Cluzeau est artiste peintre, graveur, dessinateur et illustrateur français.

Employé de commerce à Issy-les-Moulineaux, il consacre ses soirées à sa passion du dessin dans l'atelier de M. Bricoux à la place des Vosges.

En 1904, sa famille s'installe à Saint-Maur-des-Fossés où il expose avec d'autres peintres l'année suivante à la mairie. En 1908, il obtient deux médailles de bronze de la Ville de Paris. La même année, il est admis à l'École des beaux-arts de Paris.

Réformé en 1914, il s'engage comme infirmier, affecté au Jardin colonial de Nogent-sur-Marne, il réalise des dessins de portraits de blessés. Des blessés demandent la construction d'une mosquée, il participe à sa décoration en exécutant des vitraux et des peintures. Il expose des gravures au Salon des indépendants de Paris à partir de 1920 et au Salon des artistes français.

Il obtient en 1920 le prix Belin-Dollet, de la Société des artistes français, puis une médaille de bronze à ce même salon en 1924.

N° 16

OBJET : ZAC des Facultés : dénomination des voies

Germaine TAILLEFERRE

(Passage Germaine TAILLEFERRE)

Compositrice française née le 19 avril 1892 à Saint-Maur-des-Fossés et décédée à Paris le 7 novembre 1983.

Elle étudie le piano très jeune, d'abord avec sa mère, puis au Conservatoire de Paris, où elle obtient trois premiers prix (harmonie, contrepoint et accompagnement). C'est au sein de cette institution qu'elle rencontre les compositeurs Darius Milhaud, Georges Auric et Arthur Honegger.

Rapidement, elle fréquente les milieux artistiques parisiens en vogue et côtoie Guillaume Apollinaire, Marie Laurencin, Fernand Léger, Pablo Picasso et Amedeo Modigliani. En 1918, elle fait la connaissance des compositeurs Francis Poulenc et Louis Durey à l'occasion du premier concert des « Nouveaux Jeunes » durant lequel sont données ses œuvres *Jeux de plein air* et *Sonatine pour quatuor à cordes* (qui deviendra le *Quatuor à cordes*). C'est moins une collaboration musicale qu'une amitié sincère qui donnera finalement naissance au Groupe des Six réunissant les noms de Germaine Tailleferre, Darius Milhaud, Georges Auric, Arthur Honegger, Louis Durey et Francis Poulenc.

Femme de tempérament, jamais elle n'arrêtera de composer. On a longtemps considéré que son œuvre se réduisait à une série de pièces charmantes pour le piano mais une production importante et variée jalonne toute sa vie.

À la fin de sa vie, alors qu'elle fait face à des difficultés financières, Georges Hacquard, directeur de l'École alsacienne de Paris, lui offre d'être pianiste des classes de danse-rythmique de son établissement.

Elle a continué à créer jusqu'à sa mort.

Amalia RODRIGUES

(Passage Amalia RODRIGUES)

Née en 1920 à Lisbonne, décédée à Lisbonne en 1999.

Amalia Rodrigues fait partie de ces artistes rares qui parviennent à incarner toute une culture. Pour le monde entier, sa voix bouleversante et la puissance de son interprétation en ont fait l'âme du Portugal.

Cinquième d'une famille de neuf enfants, Amalia Rodrigues est élevée par sa grand-mère maternelle. La jeune femme est très tôt attirée par le fado, ce chant populaire portugais nostalgique et sensuel importé du Brésil au XIX^e.

Madrid la découvre en 1942, suivi du Brésil deux ans plus tard, où elle enregistre un album. Elle y reviendra souvent, comme à Paris, où elle chante pour la première fois en 1949, chez Carrère, une boîte chic.

En 1955, elle joue dans les Amants du Tage d'Henri Verneuil, Amalia accède à l'international. Suivront en 1956 l'Olympia et ensuite l'ABC, Bobino...

Avec plus de cent-soixante-dix disques à son actif, et une douzaine de films, on la compare parfois à la Callas. Elle décède à Lisbonne le 6 octobre 1999, à l'âge de 79 ans. La dépouille de la chanteuse a été transportée au Panthéon National de Lisbonne. C'est la première femme, parmi les Portugais illustres, à y entrer.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

N° 16

OBJET : ZAC des Facultés : dénomination des voies

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve les propositions du Maire,

Décide de dénommer lesdites voies conformément au plan joint,

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 26 septembre 2019, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

LE MAIRE,

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 1 octobre 2019
et de l'affichage le 3 octobre 2019
Le Directeur Général des Services

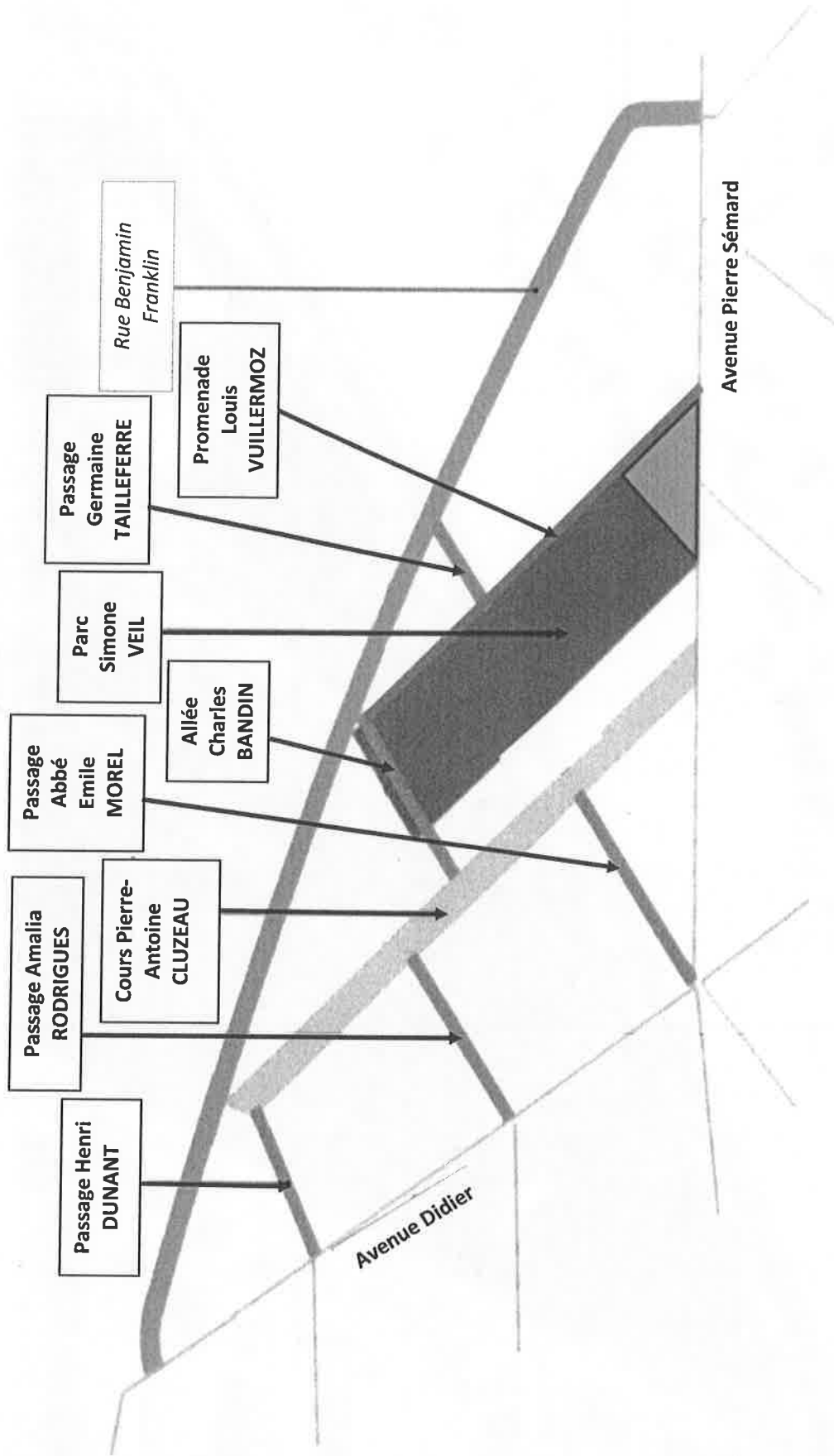
Sylvain BERRIOS

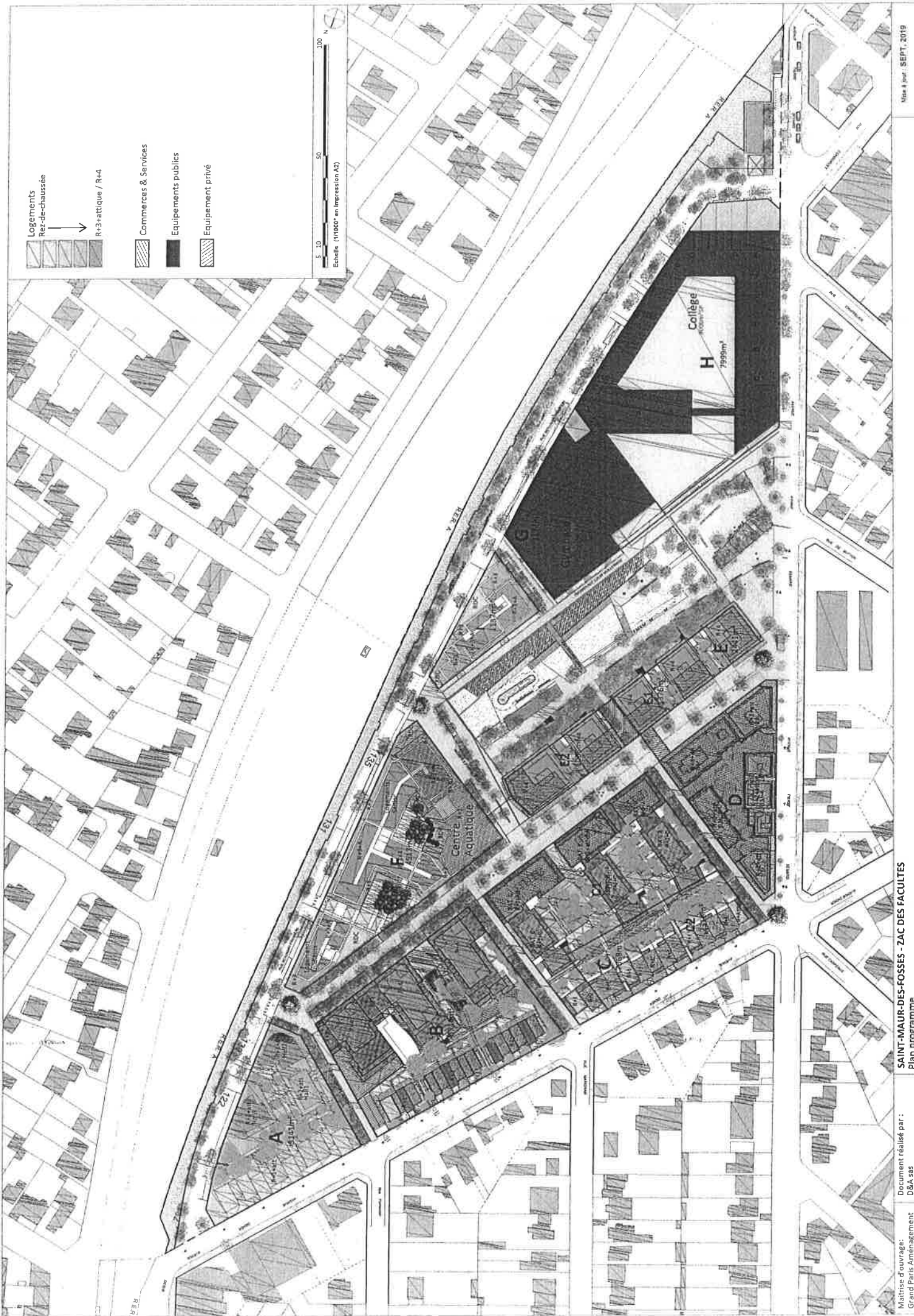
Frédéric ERZEN

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Annexe ZAC des Facultés - dénomination des voies





Logements
Rez-de-chaussée
R+3-haïttique / R+4

Commerces & Services
Equipements publics
Equipement privé

5 10 50 100 N
Echelle (1/1000^e en Impression A2)



PÔLE
URBANISME
AMÉNAGEMENT

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CERTIFICAT DE NUMEROTAGE N° 094 068 21 M 0072

Propriété cadastrée section BC N° 107-124, BL N°82-84

ZAC DES FACULTES – LOT E

Le Maire de Saint-Maur-des-Fossés

CERTIFIE

COURS PIERRE-ANTOINE CLUZEAU

Bâtiment A – Commerce A : **6 bis avenue Pierre Sénard**
(accès PMR) : **2 Cours Pierre-Antoine Cluzeau**

Bâtiment A – accès logements : **4 Cours Pierre-Antoine Cluzeau**

Bâtiment B – Transformateur : **6 Cours Pierre-Antoine Cluzeau**

Bâtiment B – Commerce B : **8 Cours Pierre-Antoine Cluzeau**
8 BIS Cours Pierre-Antoine Cluzeau

Bâtiment B – accès logements : **10 Cours Pierre-Antoine Cluzeau**

Bâtiment C – accès logements : **12 Cours Pierre-Antoine Cluzeau**

Bâtiment C – Commerce C1 : **14 Cours Pierre-Antoine Cluzeau**
Commerce C2 : **14 BIS Cours Pierre-Antoine Cluzeau**

Accès Parc Public : **16 Cours Pierre-Antoine Cluzeau**

Bâtiment D – Commerce D : **18 Cours Pierre-Antoine Cluzeau**
18 BIS Cours Pierre-Antoine Cluzeau

Bâtiment D – accès logements : **20 Cours Pierre-Antoine Cluzeau**



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Bâtiment E – accès logements : **22 Cours Pierre-Antoine Cluzeau**

Bâtiment E – Transformateur : **24 Cours Pierre-Antoine Cluzeau**

Bâtiment E – Commerce E : **26 Cours Pierre-Antoine Cluzeau**
1 allée Charles Bandin
3 allée Charles Bandin

Fait à Saint-Maur-des-Fossés le **21 DEC. 2021**

La responsable du service Urbanisme,

